



Table de concertation
des forums jeunesse
régionaux du Québec

Les FJR et le projet de loi 28

État des préoccupations régionales



Table des matières

Introduction.....	3
Les forums jeunesse régionaux du Québec.....	3
Les forums jeunesse et le projet de loi 28	4
Participation de la société civile au développement des régions et des territoires.....	5
Une richesse pour les instances et pour la région	5
Concertation des acteurs à l'échelle régionale.....	6
Quelle base territoriale pour la concertation ?	7
Conclusion	8
Annexe 1. Signataires.....	9
Annexe 2. Références.....	10



Introduction

Les forums jeunesse régionaux du Québec

Les forums jeunesse régionaux du Québec sont des organismes qui travaillent à faire des jeunes de 35 ans et moins de véritables acteurs du développement local et régional ainsi qu'à susciter la participation citoyenne des jeunes. Les forums jeunesse régionaux existent depuis une quinzaine d'années et on en compte 21 à travers le Québec. On retrouve un forum jeunesse dans chacune des 17 régions administratives, sauf dans les régions du Nord-du-Québec et de la Montérégie où l'on retrouve trois forums jeunesse par région.

Chaque forum jeunesse est dirigé par un conseil d'administration¹ composé de jeunes de 35 ans et moins, représentatif de la diversité présente sur son territoire. Ce sont, pour le Québec, plus de 300 jeunes qui s'engagent bénévolement pour améliorer leurs milieux de vie.

La particularité des forums jeunesse est leur gestion régionalisée, leur permettant de se doter de priorités et de modes de fonctionnement différents selon les besoins et la volonté des jeunes de chaque région du Québec. Ils travaillent donc au développement régional « par et pour » les jeunes.

Les forums sont regroupés au sein d'une instance nationale, la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, qui leur permet de se rencontrer et de partager leur expertise sur plusieurs enjeux. La Table de concertation permet aussi aux forums d'aller chercher une expertise en animation et en formation. De plus, elle est un lieu d'échange afin d'aboutir à des projets communs et réaliser des actions collectives qui ont un impact national. Les forums ainsi que leur Table de concertation sont soutenus financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Mandats des forums jeunesse :

1. Favoriser la représentation des jeunes en région
2. Encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux
3. Exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse
4. Promouvoir l'implication sociale des jeunes à l'échelle locale et régionale et coordonner les actions des agents de participation citoyenne
5. Soutenir financièrement des actions jeunesse structurantes, ainsi que des projets locaux et régionaux, par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

¹ Il est à noter que la terminologie utilisée pour décrire le conseil qui gouverne le forum jeunesse peut varier d'une région à l'autre. On utilisera ainsi parfois les termes « table des membres », « conseil des membres » ou autre.



Les forums jeunesse et le projet de loi 28

Les forums jeunesse ont un grand intérêt dans la suite des choses en matière de gouvernance territoriale au Québec. Depuis plus d'une quinzaine d'années, les forums jeunesse ont collaboré de près au développement des régions administratives du Québec, notamment avec les conseils régionaux de développement (CRD), puis avec les conférences régionales des élus (CRÉ). Dans certaines régions, des représentants de forums jeunesse ont d'ailleurs été appelés à participer aux délibérations de ces organismes afin d'y apporter une contribution jeunesse. Financés par le Secrétariat à la jeunesse du Ministère du Conseil exécutif, les forums jeunesse ont développé une relation privilégiée à l'État qui se manifeste de plus en plus par l'expression d'une expertise régionale sur des enjeux touchant l'ensemble de la province.

Les forums jeunesse régionaux favorisent la participation citoyenne des jeunes de toutes les régions afin d'en faire des acteurs dynamiques de leur territoire. Avec l'engagement de ces jeunes, les forums contribuent à accroître leur sentiment d'appartenance et du même coup, ils contribuent à l'occupation dynamique des territoires. Le forum jeunesse travaille enfin à assurer une concertation des acteurs jeunesse de son territoire et, ce faisant, il contribue à créer un corpus d'expertise sur la jeunesse de la région. Comme le nombre de régions administratives est inférieur à une vingtaine au Québec, il est possible ensuite d'exprimer l'ensemble de ces voix côte à côte sans devoir gommer des divergences de réalités. C'est là que s'exprime le mieux la richesse de la diversité des territoires pour les réalités jeunesse : à travers l'expression simultanée de 19 régions qui parlent. Il ne serait pas possible d'entendre 100 régions ou 50, mais 20 est un chiffre acceptable. C'est ainsi que les forums jeunesse ont construit leur dialogue à l'État.

L'abolition des CRÉ et la nouvelle gouvernance territoriale interpellent le réseau des forums jeunesse régionaux qui souhaite partager à la commission chargée de l'examen du projet de loi 28 deux principales questions :

1. Participation de la société civile au développement des régions et des territoires;
2. Concertation des acteurs à l'échelle régionale.

Notons que chaque forum demeure disponible pour discuter de cette question avec une lunette régionale précise.



Participation de la société civile au développement des régions et des territoires

L'avenir des différents territoires qui composent le Québec repose entre les mains des décideurs de chacun des milieux et de ceux des paliers gouvernementaux auxquels ils sont assujettis. Cela veut dire que pour un jeune habitant une ville ou un village, les décisions qui auront un impact sur le devenir de son milieu de vie se jouent au conseil municipal, au conseil de la municipalité régionale de comté, au conseil de la CRÉ (ce qui est appelé à changer aujourd'hui) et au sein de l'Assemblée nationale du Québec, chacun exerçant l'autorité qui lui est conférée. Ces diverses instances sont composées en forte majorité ou en totalité d'élus². Cela est à la base du système démocratique : ceux qui prennent les décisions sont élus démocratiquement par leurs concitoyens. Or, ce sur quoi plusieurs forums ont souhaité attirer l'attention des députés et particulièrement du gouvernement, à l'heure actuelle, est l'apport de la société civile à la prise de décision de ces instances.

La CRÉ était la seule instance précédemment nommée à comprendre jusqu'à un tiers de membres issues d'organismes de la société civile. Or, cette composition apporte une richesse aux débats et par extension à la prise de décision à l'échelle régionale.

Une richesse pour les instances et pour la région

La richesse de la diversité provient du fait que, plus nombreux et diversifiés sont les acteurs qui participent à la prise de décision, plus il y a de chance que la vue d'ensemble soit complète, que des opinions divergentes soient exprimées et que les remises en question en découlant améliorent les décisions prises.

Deux formes de diversité en particulier préoccupent plusieurs forums jeunesse : la représentation des jeunes et la représentation des femmes dans les lieux décisionnels. Or, selon des compilations faites depuis plusieurs années, les organismes de la société civile, bien qu'ayant encore du chemin à faire, réussissent mieux en général à faire progresser cette représentation au sein de leurs lieux décisionnels que les paliers électifs. Minimiser la place de la société civile dans les structures décisionnelles a donc comme effet potentiel un recul de la place des jeunes et des femmes dans les décisions. Il serait intéressant également de voir l'impact de ces changements sur la diversité ethnoculturelle.

Outre la diversité, les citoyens et la société civile détiennent également une expertise dont on ne peut se priver. En effet, les élus ne sont pas les seuls à développer un territoire et à être en mesure de répondre aux besoins des citoyens. De nombreux organismes, citoyens ou autres acteurs y oeuvrent eux aussi jour après jour et sont partenaires de l'État et des élus pour

² Il importe cependant de noter que les élus des paliers MRC et région administrative ne sont pas élus par la population de la MRC (à l'exception d'un peu plus d'une douzaine de préfets) et la région qu'ils sont appelés à gouverner.



atteindre leurs objectifs. S'assurer de les inclure dans les décisions ou orientations d'une instance assure que cette instance prendra en compte un grand nombre d'initiatives du territoire : cela évite souvent de recréer quelque chose qui existe déjà ou de demander à des organismes des projets qui se font déjà ailleurs. La société civile amène également un regard souvent ancré dans les réalités de la pratique, du terrain et de la recherche. Ce sont des expertises utiles aux décideurs.

Que les membres de la société civile soient au sein des instances décisionnelles ou encore à leurs côtés dans la prise de décision, il importe à ce moment-ci de rappeler au gouvernement l'importance que celle-ci soit partie prenante des décisions afin de maximiser leur ancrage, leur pertinence et leur efficacité future.

Cependant, s'il n'en tient qu'à plusieurs forums jeunesse, cette place devrait se faire au sein même des instances, puisque cette place que l'on offrirait à des jeunes et moins jeunes de la société civile vient accroître leur sentiment d'appartenance à leur collectivité, et par là assurer un meilleur dynamisme des territoires du Québec. Un jeune engagé, qui voit des défis, des enjeux pour lesquels on l'interpelle et pour lesquels il sent que son apport est nécessaire, est un jeune qui s'ancrera dans son milieu de vie de manière durable.

Concertation des acteurs à l'échelle régionale

Les conférences régionales des élus, dont on annonce l'abolition à travers le projet de loi 28, étaient au cœur d'une vaste toile de décentralisation de l'action gouvernementale. Cette toile, formée d'une série d'ententes spécifiques et dont l'objectif était d'adapter les programmes gouvernementaux aux réalités des territoires, avait aussi un autre impact fort important pour les milieux : elle était créatrice de concertation.

À travers les ententes où il fallait que tous s'assoient ensemble pour construire des projets d'envergure, ce sont des liens humains, des liens interpersonnels qui se créaient. Cette confiance entre les acteurs, cette toile humaine est essentielle afin d'éviter les empiètements, les dédoublements ou les querelles interorganisationnelles.

Cette concertation peut théoriquement survivre à l'abolition des CRÉ, mais ignorer l'impact de l'abolition de la CRÉ sur les dynamiques interorganisationnelles d'une région serait téméraire. Il importera donc à l'État d'identifier de quelle manière il souhaite appuyer l'émergence et l'entretien d'une concertation à l'échelle régionale. Plusieurs craignent que l'absence d'une telle concertation puisse conduire plusieurs milieux et territoires à retourner à l'époque des «guerres de clochers».



Quelle base territoriale pour la concertation ?

À nouveau, pour plusieurs forums jeunesse, la base régionale est d'une importance capitale pour la concertation interorganisationnelle et interterritoriale. Cela découle, au risque de se répéter, du nombre stratégique de régions qu'il existe au Québec. Dix-neuf régions peuvent dialoguer, dix-neuf régions peuvent défilier une après l'autre en commission parlementaire, dix-neuf régions peuvent produire autant de mémoires qui seraient lus par les décideurs provinciaux. Au-delà de ce nombre, à l'échelle de la MRC, des municipalités ou autre, il faut absolument gommer des réalités afin de faire paraître un avis consolidé aux décideurs. Et cet avis, il sera naturellement et logiquement le fruit des tractations des uns et des autres. Et à ce jeu, ce sont les réalités des milieux les moins puissants qui seront gommées.

De plus, les milieux ont été à même de constater au fil des ans que certains enjeux gagnaient à être traités à l'échelle de la région. Ce fut le cas notamment de l'attractivité territoriale ou de la persévérance scolaire pour ne nommer que ceux-ci. La logique à la base de la décentralisation appelle, lorsque l'on doit choisir un palier pour être porteur d'un enjeu, à choisir le plus près des citoyens et le plus à même d'assumer cette responsabilité. Or, parfois, il se pourrait que la région administrative soit ce palier.

Il importe donc, dans le cadre de l'étude du projet de loi 28, de déterminer de quelle manière le gouvernement du Québec entend préserver la richesse de l'expression des divers milieux qui composent le territoire québécois et de quelle manière il entend assurer la survie d'une concertation territoriale porteuse pour l'avenir.



Conclusion

Nous avons souhaité, à travers ces quelques constats, porter à l'attention des décideurs les conséquences qui nous semblent probables du projet de loi et pour lesquelles il nous apparaît qu'il est possible d'agir afin de limiter les effets indésirables.

Le retrait d'un palier de concertation régional ne doit pas avoir comme conséquence de réduire l'efficacité de l'intervention de l'État dans les territoires diversifiés du Québec et ne devrait pas rendre les milieux régionaux moins attrayants pour les citoyens engagés qui les habitent. Nous croyons que le gouvernement du Québec partage ces constats et c'est afin de travailler avec lui à s'assurer du meilleur développement possible pour tout le Québec que nous lui offrons notre collaboration dans la construction et le maintien de territoires dynamiques, porteurs d'avenir et stimulants, tant pour la jeunesse que pour tous les citoyens et citoyennes.

Les forums jeunesse ont été à même de constater au fil des ans tout le dynamisme d'une génération de jeunes qui souhaitent s'engager et participer aux affaires publiques, il faut que les prochaines étapes dans la construction de la décentralisation québécoise nous permettent de les voir jouer un rôle croissant et reflétant encore mieux leur poids démographique.



Annexe 1. Signataires

Ce document a été soumis à l'adoption individuelle de chacun des forums jeunesse régionaux du Québec.

Forums jeunesse membres signataires :

- Commission jeunesse du Bas-St-Laurent
- Regroupement Action Jeunesse
- Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale
- Forum jeunesse Mauricie
- Forum jeunesse Estrie
- Table jeunesse Outaouais
- Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- Forum jeunesse Côte-Nord
- Mouvement jeunesse Baie-James
- Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches
- Forum jeunesse Laval
- Forum jeunesse Lanaudière
- Forum jeunesse des Laurentides
- Forum jeunesse Montérégie-Est
- Forum jeunesse Longueuil
- Forum jeunesse Vallée-du-Haut-St-Laurent
- Forum jeunesse du Centre-du-Québec



Annexe 2. Références

Les références suivantes sont fournies afin de poursuivre la réflexion du lecteur. Celles-ci ont orienté la rédaction de ce document.

Conseil du statut de la femme, Les femmes dans les conseils d'administration d'entreprises québécoise, 2014, [En ligne] <http://www.forumsjeunesse.qc.ca/compilation-nationale-presence-des-femmes-lieux-decisionnels-consultatifs.pdf>.

TCFJRQ, Portrait statistique sur la présence des jeunes et des femmes sur les lieux décisionnels et consultatifs, 2014, [En ligne] <http://www.forumsjeunesse.qc.ca/compilation-nationale-presence-des-femmes-lieux-decisionnels-consultatifs.pdf>.

TCFJRQ, Rapport concernant le projet de loi 34 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, 2012, [En ligne] <http://www.forumsjeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2013/02/TCFJRQ-Rapport-sur-loccupation-et-la-vitalit%C3%A9-des-territoires.pdf>.